



21 mars 2024

(24-2454)

Page: 1/1

Comité de la facilitation des échanges

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PÉROU

Addendum

La communication ci-après, datée du 20 mars 2024, est distribuée à la demande de la délégation du Pérou.

Comme suite à la notification datée du 1^{er} septembre 2022 ([G/TFA/N/PER/1/Add.2](#)), la République du Pérou notifie le report de la date définitive communiquée antérieurement pour la mise en œuvre de la disposition relative aux notifications de contrôles ou d'inspections renforcés et aux procédures d'essai, conformément aux renseignements indiqués ci-après:

Disposition	Titre/description	Date de mise en œuvre définitive précédemment notifiée	Nouvelle date de mise en œuvre définitive demandée	Motif du report
Article 5:1	Notifications de contrôles ou d'inspections renforcés	22 août 2024	22 août 2026	La notification présentée par le Pérou vise à reporter la date de mise en œuvre définitive de la mesure compte tenu du fait qu'une nouvelle assistance technique est requise pour mettre en œuvre de manière réglementaire et fonctionnelle les résultats de l'initiative "Améliorer l'efficacité de la gestion sanitaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges au Pérou", menée avec le soutien du donateur aux fins de l'application de la mesure.
Article 5:3	Procédures d'essai	22 août 2024	22 août 2026	La notification présentée par le Pérou vise à reporter la date de mise en œuvre définitive de la mesure compte tenu du fait qu'une nouvelle assistance technique est requise pour mettre en œuvre de manière réglementaire et fonctionnelle les résultats de l'initiative "Améliorer l'efficacité de la gestion sanitaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges au Pérou", menée avec le soutien du donateur aux fins de l'application de la mesure.